

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 3 juin 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

**Délibération n° 2022-139**

**Objet de la délibération : Délibération relative à la demande de subvention auprès du Département du Var et de la Région Sud PACA pour les travaux de rénovation partielle du Centre d'art contemporain de Châteauvert – Annule et remplace la délibération n°2021-330 en date du 27 octobre 2021**

L'an deux mille vingt-deux, le trois juin, à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, GROS Michel, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

**Absents excusés :** CONSTANS Jean-Michel donne procuration à DEBRAY Romain, LOUDES Serge donne procuration à BREMOND Didier, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud donne procuration à BOURLIN Sébastien, GUEIT Laurent donne procuration à TONARELLI Patrice, PORZIO Claude donne procuration à RULLAN Nicole, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal

**Absents :** AUDIBERT Eric

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Jérémy GIULIANO

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération 2018-170 du Conseil communautaire du 29 juin 2018 listant les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au bureau communautaire ;

VU la délibération n°2021-330 en date du 27 octobre 2021 relative à la première demande de subvention des travaux de rénovation partielle du Centre d'art contemporain de Châteauvert ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'équipements culturels dont les Musées et le Centre d'art ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération gère le Centre d'art contemporain de Châteauvert ;

*Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2022-139 du Bureau communautaire du 3 juin 2022*

*Page 1 sur 2*

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'amélioration permanente des services, la Communauté d'Agglomération souhaite procéder à un réaménagement partiel (rénovation) du Centre d'art contemporain de Châteauvert afin d'améliorer les conditions de travail des agents, de sécuriser le stockage, d'augmenter la surface d'exposition, de faciliter l'accueil d'œuvres très grand format, d'améliorer l'empreinte écologique du bâtiment et d'améliorer la sécurité du bâtiment ;

CONSIDERANT que la consistance des travaux et leur montant ont été revus à la hausse en avril 2022 suite au rendu du diagnostic par la maîtrise d'œuvre en charge de ce projet, par rapport au montant prévisionnel qui avait servi de base à la première délibération n°2021-330 de demande de subvention en date du en date du 27 octobre 2021 ;

CONSIDERANT que le projet de travaux de rénovation partielle du Centre d'art contemporain de Châteauvert (redéfinition de l'espace mezzanine, amélioration des conditions intérieures, réadaptation de l'espace de stockage, amélioration des possibilités d'exposition dans la grande salle, amélioration de la sécurité du bâtiment) est estimé à 278 250 € HT soit 333 900 € TTC ;

CONSIDERANT le plan de financement des travaux détaillé ci-après :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Coût total de l'opération	278 250 €	Région Sud	40 %	111 300 €
		Département du Var	40 %	111 300 €
		Autofinancement CA Provence Verte	20 %	55 650 €
TOTAL	278 250 €	TOTAL	100%	278 250 €

CONSIDERANT que le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement tel qu'annoncé ci-dessus et s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum des subventions sollicitées et celui réellement attribué, ainsi que la part de financement non accordées par un partenaire public sollicité pour cette opération ;

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture réunie le 21 octobre 2021 ;

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- de dire que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2021-330 en date du 27 octobre 2021.
- d'approuver les demandes de subventions pour les travaux de rénovation partielle du Centre d'art contemporain de Châteauvert s'élevant à 278 250 € HT:
  - auprès du Conseil Régional PACA d'un montant de 111 300 € représentant 40 % du montant de l'opération
  - auprès du Conseil Départemental du Var d'un montant de 111 300 € représentant 40 % de l'opération
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous documents y afférents,
- et d'autoriser le Président, si nécessaire, à solliciter toute autre subvention concernant l'opération, au taux le plus élevé possible.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 3 juin 2022

Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le  
et affichage le



Le Président,

Didier BREMOND

Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2022-139 du Bureau communautaire du 3 juin 2022

Page 2 sur 2